



Mairie
D'AUTOUILLET

COMMUNIQUÉ A TOUS LES HABITANTS PRINCIPE DE PRECAUTION

Interdiction de L'utilisation DE L'EAU DE PUIITS

Mesdames, Messieurs,

Suite à la fuite d'hydrocarbure qui s'est produite sur le territoire d'Autouillet, l'agence Régionale de la Santé (ARS) nous a informés ce matin 01 mars 2019 que des hydrogéologues ont effectué des prélèvements dans les nappes d'eau souterraines.

Par principe de précaution, toute utilisation des eaux de puits est interdite, y compris l'arrosage, et ce jusqu'à nouvel ordre en attente des résultats. Un arrêté Municipal a été pris en ce sens.

Dans un souci de santé publique et afin de permettre de meilleurs contrôles l'ARS demande que soit recensé l'ensemble des puits existants sur la commune ainsi que leur utilisation.

Nous vous remercions de bien vouloir **nous retourner le coupon ci-après** afin que nous puissions remonter très rapidement l'information aux services concernés.

Nous vous précisons que l'eau potable n'est pas impactée. Le SIRYAE, en charge de la distribution de l'eau potable sur la commune d'Autouillet a stoppé son usine jusqu'au résultat des analyses et s'appuie sur l'usine de production de Flins.

Nous comptons sur vous.

Bien cordialement

Le Maire
Françoise LÉNARD

COUPON A DETACHER ET A RENVOYER A LA MAIRIE DES RECEPTION soit dans la boîte aux lettres de la Mairie ou par mail à : mairie.autouillet@orange.fr
RECENSEMENT DES PUIITS

Madame* – Monsieur*-----

ADRESSE-----

NOMBRE DE PUIITS.....

USAGE-----.

Pour tous renseignements complémentaires, contactez la mairie au 01.34.87.43.59